



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe



**Promotion de la santé
en faveur des élèves**

Tél. 02.43.61.58.68
Fax 02.43.61.58.53
ce.pfe72@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :

Dr Marie-Paule BRIERE

Médecin Responsable départemental
Conseiller Technique
et

Sophie PETIT

Infirmière Responsable départementale
Conseillère Technique

19 bd Paixhans
CS 50042
72071 LE MANS CEDEX 9

Le Mans, le 28 novembre 2016

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale

à

**Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs
d'école maternelle publique**

s/c de Mesdames et Messieurs les I.E.N.

Objet : Santé des élèves

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école maternelle,

Le bilan de la 6ème année doit permettre la prévention et le repérage le plus tôt possible des difficultés susceptibles d'entraver les apprentissages et de compromettre le déroulement de la scolarité.

Il s'effectue avec la collaboration de la famille et la participation des membres de l'équipe éducative : infirmier, enseignant, psychologue scolaire... Il associe un repérage précoce des difficultés des élèves, un dépistage des troubles de la santé et à partir des éléments de repérage et de dépistage, un diagnostic des pathologies par les médecins de l'éducation nationale.

L'observation de l'enfant dans le contexte classe apporte des éléments indispensables, c'est pourquoi je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints les documents nécessaires à la phase de repérage par l'enseignant de la classe.

Je vous remercie par avance de votre investissement en faveur de la santé des élèves et vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école maternelle, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale

Jean-Marc MILVILLE